



Rochefort, le 17 novembre 2025

Convocation à Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2025

Cher membre de l'association du Bridge Rochefortais,

Conformément aux informations transmises par email dans les INFOS du Bridge Rochefortais du 5 novembre 2025, je vous prie de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire du Bridge Rochefortais qui se tiendra le mardi 2 décembre 2025 à 13h45 dans la salle de réunion au 1^{er} étage du Pôle Associatif Europe au 170, boulevard Pouzet à Rochefort.

Conformément à l'article 13 des statuts, cette assemblée générale extraordinaire sera appelée à délibérer sur une proposition de modification des statuts afin de les rendre conformes avec ceux de la Fédération Française de Bridge et ceux du Comité régional Charentes-Poitou-Vendée dont le club dépend.

Rappel : Article 12.1 des statuts du club (extrait) :

Les participants à l'Assemblée Générale sont les membres actifs ou sympathisants, à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours ou clos, et qui disposent seuls du droit de vote et/ou de pouvoirs.

- Émargement à l'entrée de la salle de réunion (à partir de 13h30).
- Vérification des pouvoirs.

Ordre du jour :

- Présentation des nouveaux statuts et du Règlement intérieur afférent
- Questions
- Mise à l' Approbation des nouveaux statuts proposés (vote à mains levées)

Amicalement,

Le président

Christian Filliot

Pièces Jointes :

- **Projet de Statuts conformes à ceux proposés par la FFB**
- **Projet de Règlement intérieur**
- **Pouvoir (ci-après)**

POUVOIR

Je soussigné(e),,

membre adhérent du BRIDGE ROCHEFORTAIS donne pouvoir à

.....

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 2 décembre 2025 qui se tiendra au club (salle de réunion à l'étage), prendre part à toute délibération et émettre tout vote en mon nom.

Fait à, le/...../ 2025